Mairie de PRADES
Le Village, 09110 PRADES

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 décembre 2024 – 17h

Lieu : salle communale – séance publique

Présents : Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

---

Lecture du **compte rendu du conseil municipal du 2 novembre 2024** et approbation par les membres du conseil.

Délibération forfaits de ski

La municipalité souhaite offrir la possibilité à tous les enfants habitant à l'année le village, de bénéficier de la gratuité des forfaits annuels de ski sur les stations d'Ascou ou de Bonascre. Cela concerne 8 enfants à Prades.

Il faut prévoir une enveloppe globale de 958€ à 1012€ à la charge de la commune.

Vote : *Décision approuvée à l'unanimité par le conseil.*

Délibération Plan de secours du Chioula

Vote

La délibération, pour la création d'une commission municipale de sécurité chargée de proposer toutes les mesures utiles pour la sécurité en montagne, en toutes saisons, sur le territoire de la commune, à l'initiative du Syndicat mixte des stations de sport, de montagne de la Haute Ariège, est adoptée à l'unanimité.

Vincent Sabadie, conseiller municipal est désigné par le conseil pour participer et représenter la commune de Prades à cette commission.

Délibération sur RIFSEEP

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

Cette prime, modulable selon les fonctions n'est pas prise en compte pour le calcul de la pension de retraite, mais elle permet de reconnaître et d'encourager l'implication des personnels communaux.

Le maire informe le conseil de sa volonté d'attribuer cette prime aux agents territoriaux de notre commune qui sont particulièrement fiables et sérieux, soit :

- 99€ mensuels pour la secrétaire, Sandrine Agar
- 170€ mensuels pour l'agent technique Stéphane Vacquié dès qu'il sera stagiaire de la fonction publique territoriale

Calculs faits au prorata du temps de travail.

Motion SDE 09 – Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège -

Il est prévu que le SDE 09 attribue une aide par tranche aux communes pour réaliser la mise aux normes de l'éclairage public.

Mais une réforme de l'Etat en cours vise à modifier la gestion de l'électrification rurale et l'attribution des aides dont les communes peuvent bénéficier.

Vote

Pour soutenir le SDE 09 dans sa mission actuelle, le conseil vote à l'unanimité une motion de soutien au Comité Syndical dans sa demande au gouvernement de ne pas mettre en œuvre cette réforme du changement d'affectation budgétaire du CAS FACE.

Actualisation bail du GAEC du Vignoble

Hervé Peloffi, le maire, concerné par ce bail à titre professionnel, quitte la salle du conseil.

Pierre Henrich, adjoint au maire, assure la présentation de ce point aux membres du conseil.

La préfecture demande la réactualisation de ce bail, à la suite d'un courrier d'un administré.

Ce bail a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal en 1992. La préfecture précise que ce point n'est pas contestable.

Mais l'indexation annuelle n'a pas été appliquée par les services administratifs communaux. Il faut donc procéder au calcul de l'actualisation à compter de 2002 (date de renouvellement du bail) sur un loyer annuel de 1500€ pour 242 ha et à un versement rétroactif total de 3397,10€ à la charge du GAEC du Vignoble.

Le bail actualisé se monte à 1964,18€ pour l'année 2024. L'indexation, en plus ou en moins selon les années, sera désormais appliquée au loyer annuel.

Le bail doit être libellé au nom du GAEC du Vignoble.

Vote

Le conseil se prononce favorablement et à l'unanimité sur cette actualisation du bail préconisée par les services de la préfecture.

Point sur l'opération réhabilitation du bâtiment communal La Bexane

L'architecte essaye de finaliser les travaux avec les entreprises, mais les entreprises ne réagissent pas. L'opération sera finalisée sur 2025.

Cependant, toutes les subventions ont été maintenant notifiées, dont les deux dernières attendues :

- 20 000€ du SDE 09,
- 40 000€ du département de l'Ariège au titre de l'amélioration énergétique.

Etant donné le contexte actuel, on ne peut être que très reconnaissant de ce soutien.

Vente des chalets communaux

Les 2 chalets ont été vendus à un seul acheteur pour un montant de 112 000€.

Après négociation à la baisse, l'agence immobilière IAD percevra une commission de 7500€.

Le locataire actuel peut rester dans le logement qu'il occupe.

Projets d'investissement

- Les projets à venir concernent essentiellement les dossiers relatifs aux **travaux de voirie.**
- On pourrait aussi lancer l'étude de la création **d'un logement communal social** au 1er étage du bâtiment de la mairie.
- L'Association patrimoine souhaite lancer une opération pour la **réfection de la toiture de l'église**. Un devis établi par Patrice Vergé s'élève à 13 474 € HT.

Vote

Le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur ce devis pour permettre à l'Association patrimoine de constituer des dossiers de demande d'aide.

Point sur les travaux en cours

Il y a eu des changements de locataires sur les logements communaux. Le dernier logement vacant vient d'être loué à compter du 1er février. Tous les logements communaux sont donc loués.

Il faut refaire la porte côté sud du logement de l'école du rez-de-chaussée, le devis s'élève à 1696,44€.

Il faut également changer l'interface du poêle de La Bexane pour un montant de 552,57€ TTC.

Questions diverses

- Le chemin enneigé et damé a été utilisé par un véhicule. Il faudra mettre en place une signalétique pour informer les utilisateurs. Les mesures doivent être prises par arrêté municipal. On doit préparer le contenu de cet arrêté avant de le passer en conseil municipal.

- Le projet de **PLUIH** sera présenté par la Communauté de Communes de la Haute Ariège par le biais de 4 réunions publiques qui se tiendront :

- ***Le jeudi 9 janvier 2025 à 18h00 à la salle polyvalente de Savignac les Ormeaux.***
- ***Le vendredi 10 janvier 2025 à 18h00 à la maison des patrimoines d'Auzat.***
- ***Le lundi 13 janvier 2025 à 18h00 à la salle polyvalente de Carcanières.***
- ***Le mardi 14 janvier 2025 à 18h00 à la salle multi activités d'Aston (rue d'Artiguères).***

La séance du conseil municipal du 27 décembre 2024 est levée à 18h30